

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a libéré du service pour cause d'âge un certain nombre d'officiers, dont voici les noms :

Infanterie : MM. Paul Grand, colonel, à Lausanne ; Edmond Favre, colonel, à Genève, et Louis Chuard, colonel, à Corcelles ; H. de Roulet, lieut.-colonel, à Mur ; E. de Bumann, lieut.-colonel, à Fribourg ; F. Hofer, lieut.-colonel, à Berne ; E. Bärlocher, lieut.-colonel, à St-Gall ; Albert Luscher et H. Körber, lieut.-colonels à Berne.

Artillerie : MM. Edouard Burnand, colonel à Moudon ; David de Rham, colonel, à Giez ; H. Ryffel, lieut.-colonel, à Glattfelden et Ch. Doxat, major, à Yverdon.

Troupes sanitaires : M. Edouard Muret, capitaine, à Vevey.

Troupes d'administration : MM. Ch. Vuagniaux, capitaine, à Oron ; S. Jaunin, capitaine, à Fey.

Ont été transférés dans la landwehr :

Artillerie : MM. H. de Constant, capitaine, à Lausanne ; L. Moreillon, capitaine, à Nyon ; A. Mounoud, premier lieutenant, à Montreux.

Troupes sanitaires : MM. Samuel Trolliet, à Rolle ; Emile Dupont, à Lausanne ; Alfred Barnaud, à Vevey ; Auguste Fonjallaz, à Cully ; Aloïs Mandrin, à Aigle ; Henri Soutter, à Morges, et Henri Bertholet, à Montreux, capitaines ; E. Duboux, à Lausanne, premier lieutenant.

Troupes d'administration : MM. Ch. Bachelin, à Yverdon, et Ad. Jayet, à Moudon, capitaines.

Le Département militaire fédéral a décidé que M. le lieutenant-colonel du génie Ott, de Berne, ira en Bulgarie et Roumérie pour des études militaires. Il est accompagné de M. le lieutenant du génie Brüstlein, de Bâle. La légation russe a assuré au Conseil fédéral que les commandants des différents corps d'armée échelonnés du Danube à Andrinople avaient reçu l'ordre de réservier le meilleur accueil à ces deux officiers suisses. Ceux-ci ont dû partir dimanche ; ils se proposent de rester, suivant les circonstances, un ou deux mois sur le théâtre de la guerre. Ces officiers, dit-on, ne sont pas défrayés par la caisse fédérale. La Confédération se borne à faciliter leur mission, du reste toute volontaire, au moyen de recommandations spéciales.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la REVUE MILITAIRE est convoquée pour vendredi 15 mars 1878, à 3 heures, à l'hôtel du Nord, à Lausanne.

Le Comité de surveillance est convoqué pour le même jour et au même local, à 2 heures.

ORDRE DU JOUR :

Rapport sur l'exercice de 1877 et examen des comptes.
Propositions individuelles.

Le Président du Comité de surveillance,
G. SARASIN, lieut.-colonel d'artillerie.

AUX OFFICIERS SUISSES TUNIQUES SOIGNÉES, ORDONNANCE, COUPE DISTINGUÉE

CHEZ

BLUM-JAVAL & FILS
BERNE

(Médaillés pour les uniformes suisses,)

NB. Rabais considérable sur plusieurs équipements commandés ensemble.